

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2021

AUGMENTER BUDGET VACANCES - (N° 3680)

**AMENDEMENT**

N ° AS8

présenté par

Mme Biémouret, M. Aviragnet, M. Vallaud, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Rabault, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 3 de la proposition de loi qui permet l'utilisation des chèques-vacances à l'étranger, au delà de l'Union-européenne.

Nous estimons que la priorité, d'autant plus dans un contexte de crise sanitaire et sociale, n'est pas de permettre à quelques uns de partir plus loin mais bien de permettre au plus grand nombre de français de partir tout simplement.

C'est en ce sens que, dans notre plan pour le tourisme présenté en mai 2020 (<https://lessocialistes.fr/wp-content/uploads/2020/05/Plan-Tourisme.pdf>), nous avons proposé, à destination des plus modestes, de compléter le dispositif actuel du Chèque-Vacances par une formule « tout compris » (transport / hébergement / restauration). Cette formule vise la clientèle peu solvable dite des « non partants » sur des destinations de proximité, grâce à un large partenariat des acteurs de territoires (CAF / État / Collectivités / CCAS / associations d'éducation populaire et abondement par des CE).